

Photo P. Stref

Bulletin mensuel de la commune de Rencurel

## Sommaire

- ▶ Vie municipale de septembre à décembre 2018 : ventes, location, contrats, achats...
- ▶ Compétence eau et assainissement : transfert à la Communauté de communes
- ▶ Des maraîchers à Rencurel
- ▶ Fête du bleu : les ateliers
- ▶ Club de la Doulouche : AG 2018
- ▶ Début de saison pour la station
- ▶ Parc du Vercors : élaborer un projet pour l'avenir

La vie de la commune c'est aussi sur :  
<http://www.rencurel-vercors.fr/>

## EDITO

Cérémonie des vœux ou pas cérémonie des vœux ? Bien que cela ne soit pas une tradition dans notre commune, il semble que la question se pose, tant la pratique s'est répandue tout autour de nous. Une première en 2020 ? Pourquoi pas ?

D'ici là nous aurons eu l'occasion de nous réunir pour faire le point sur les projets menés à bien pendant ce mandat et sur les actions en cours qui devront être poursuivies. Nous aurons peut-être défini des orientations pour préciser la place que nous entendons occuper au sein de l'intercommunalité qui tient compte de notre position charnière : commune membre de SMVIC, certes, mais aussi commune engagée dans une coopération étroite avec les communes du même sillon que sont St Julien et St Martin, commune totalement concernée par les actions conduites au sein du Parc du Vercors et commune en lien étroit avec le plateau des 4 Montagnes pour la vie quotidienne.

Beaucoup de travail en perspective qui nécessite que nous soyons tous en bonne santé, heureux dans notre vie personnelle et déterminés pour l'action collective.

Alors BONNE ANNEE à toutes et tous !

Michel Eymard, maire

Rencurel - St Julien - St Martin en Vercors, le 11 novembre 2018



# Bonne Année 2019

## ( Vie municipale )

# DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2018

### Ventes



La signature de la vente de l'appartement de Vinay (Legs Ardin) aux conditions approuvées par le Conseil municipal du 3 octobre 2018 (montant de la vente : 131 000 €) a eu lieu en l'étude de Me Mélody Maltherre, à St Romans, le 29 novembre 2018.



La signature de la vente de la maison du Bécha aux conditions approuvées par le Conseil municipal du 7 septembre 2018 (montant de la vente : 70 000 €) a eu lieu en l'étude de Me Mélody Maltherre, à St Romans, le 21 décembre 2018.

### Location



Les travaux d'isolation et de remise en état de l'appartement de l'école du village sont terminés.

Le Conseil Municipal du 3 octobre 2018 a arrêté les conditions de location de l'appartement :

- montant du loyer mensuel : 500 €
- caution : 2 mois de loyer soit 1 000 €
- bail : durée de 6 ans.

### Finances

Le Conseil municipal du 7 septembre 2018 a approuvé la proposition de la Banque Postale pour le **renouvellement de la ligne de trésorerie** qui arrivait à échéance le 7 novembre

(montant maximum : 78 000 €).

Le Conseil municipal du 23 octobre a approuvé l'**offre de prêt** de la Banque postale pour un montant de 135 000 € sur 15 ans au taux de 1,56%.

Cet emprunt permettra de financer divers travaux d'investissement (dont la toiture de l'église).

### Contrats

#### Téléskis : électricité



Au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36KVa ont été supprimés, conformément à l'article L. 337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014.

#### Le contrat des téléskis est de 54 KVa.

Un premier contrat avait été signé en 2015, pour 3 ans, avec la société ENALP. Le 23 octobre, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer un nouveau contrat de 37 mois avec la même société.

#### Chaufferie communale : achat de bois déchiqueté et vente de chaleur

Le marché de la fourniture en bois déchiqueté a été attribué à l'entreprise Barraquand le 30 octobre 2014.



Une première modification de la formule de révision des prix avait été approuvée par le Conseil municipal du 5 octobre 2016 (avenant 1 au contrat). FiBois (organisation interprofessionnelle de la filière bois) fait évoluer cette formule de calcul en intégrant le coût

des plateformes.

Le Conseil municipal du 23 octobre 2018 a approuvé un **avenant 2 au contrat** qui intègre la nouvelle formule de révision des prix.

Après application de la nouvelle formule, on obtient une évolution de + 0.41%. Le Conseil municipal approuve donc le **nouveau prix pour la saison 2018-2019 : 26,75 €/MAP** (au lieu de 26,64 € précédemment).

Le marché de fourniture en bois déchiqueté doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offre en 2019.

Les contrats de vente de chaleur passés avec le Centre des Coulmes et l'hôtel Cœur des Montagnes ont été reconduits à l'identique pour 2019 lors du Conseil municipal du 18 décembre 2018.

#### Restaurants scolaires : acheminement des repas

En application de la convention signée avec le Centre de La Matrassière (St Julien-en-Vercors) pour la fourniture des repas des restaurants scolaires, la commune doit assurer la livraison des repas (AdT n°174 - septembre 2018).

En l'attente du recrutement d'une **personne chargée d'assurer ce transport des repas**, Frédéric Lattard et des élus ont assuré le service.

Suite à l'appel de candidatures, 4 personnes ont été reçues en entretien par Christian Stanzer et Patrick Pilarski (adjoints au maire).

Lors du Conseil municipal du 23 octobre 2018, Patrick Pilarski a proposé de retenir la candidature de **Dominique Fabritz**, déjà chargée de l'accueil de la clientèle au gîte communal du Col de Romeyère. **Un contrat de travail différent lui est proposé.**

Conformément à la décision du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2018, des devis ont été demandés en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de type Kangoo subventionné dans le cadre du programme TEPOS-TEPCV de la Communauté de communes (AdT n°174 de septembre 2018).

Le Conseil municipal du 26 novembre 2018 a approuvé le devis de l'Agence Renault de Romans.

**Le véhicule sera utilisé prioritairement pour l'acheminement des repas.**

### PLU

Le Conseil municipal du 18 décembre 2018 a autorisé le maire à signer le devis d'un montant de 7 700 € de Mme Claire Bonneton, urbaniste, pour la finalisation du PLU.

## ( Vie municipale )

# DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2018

### Compétence eau et assainissement

En application de la loi NOTRe, au 1er janvier 2019 la commune a transféré sa compétence eau et assainissement à la Communauté de communes St Marcellin Vercors Isère.

Pourquoi ce transfert ?

Quels changements pour la commune et pour les usagers ?

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement des communes vers les Communautés de communes, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis, le législateur a reporté ce transfert obligatoire à 2026.

Alors pourquoi le transfert est-il déjà opéré sur notre Communauté de communes ?

L'ex Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors avait déjà cette compétence. La nouvelle Communauté de communes avait alors 2 possibilités :

- Rendre la compétence eau et assainissement aux communes qui l'avaient déjà transférée, ce qu'elles ne voulaient pas
- Etendre cette compétence à l'ensemble des communes.

C'est cette dernière option qui a été retenue (cf *Le Mag SMVIC* - n°3 d'octobre 2018).

**La gestion de l'eau reste publique** par l'intermédiaire d'une Régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement qui dispose de locaux techniques à Vinay et de **2 agences** ouvertes au public à Vinay et à St Marcellin (l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> agence est envisagée à Pont-en-Royans). **Voir les coordonnées en p.7**

La Régie intercommunale est désormais responsable de l'ensemble des installations (captages, réservoirs, canalisations, stations de pompage, stations d'épuration des eaux usées) et de leur bon fonctionnement (qualité de l'eau potable, qualité des rejets à la sortie des stations d'épuration).

Elle continuera à bénéficier de la connaissance fine du réseau qu'a Frédéric

Lattard, agent technique communal, et de sa proximité avec les installations, une convention signée avec la commune définissant les tâches qui lui seront confiées et les modalités de remboursement à la commune des heures effectuées pour le compte de la Régie. Les missions suivantes pourront être assurées :

- Assister le service eau et assainissement de la Communauté de communes pour la préparation de campagnes de recherche de fuite ou les interventions sur le réseau,
- Assurer les opérations d'entretien courant, de nettoyage et de surveillance des ouvrages et toutes interventions sur le réseau ou ouvrage à la demande et pour le besoin du service, à seule fin d'optimiser son fonctionnement et sa réactivité,
- Relever les compteurs.

**Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019 restent inchangés par rapport à 2018.**

Seul le mode de facturation sera différent : une facture en avril basée sur une estimation de la consommation en fonction de la consommation de l'année précédente, une facture en octobre qui portera sur le solde dû après relevé des compteurs.

**Pour parvenir à un harmonisation des tarifs entre les communes un lissage a été prévu jusqu'en 2024.**

Les tarifs de l'eau potable ne devraient augmenter que très modérément : de 1,02 €/m<sup>3</sup> aujourd'hui à 1,06 €/m<sup>3</sup> en 2024, la part fixe passant de 81 à 84 €. Les tarifs de l'assainissement connaîtront eux, une augmentation plus significative : de 0,79 €/m<sup>3</sup> aujourd'hui à 1,58 €/m<sup>3</sup> en 2024, la part fixe passant de 76 à 125 €.

Une page se tourne. Le Conseil municipal du 26 novembre a acté la clôture du budget annexe eau et assainissement de la commune au 31 décembre 2018. Tous les transferts (actif et passif) seront effectués en mars lorsque le compte administratif aura été voté.

### Achat de parcelle



L'élargissement du virage, à l'intersection de la route de Presles et de la route des Rimets (2016), a nécessité un accord avec l'indivision Glénat, propriétaire de la parcelle amont impactée par l'élargissement.

Lors du Conseil municipal du 23 octobre, le Conseil municipal a décidé de l'acquisition de cette parcelle au prix de 0,25 € le m<sup>2</sup>.

### Achat d'ouvrage



Dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le très gros travail de recherche effectué par Mme Annie GLENAT et M. Jean-Luc DESTOMBES à partir des noms des soldats inscrits sur les monuments aux morts des communes de Rencurel, St Julien et St Martin-en-Vercors fait l'objet de l'édition d'un livre de 256 p (format A5). Le coût de reproduction du livre est de 10 €.

Le Conseil Municipal du 23 octobre 2018, à l'unanimité des présents, se prononce en faveur de l'achat au groupe patrimoine du Vercors de 33 livrets que la commune offrira aux résidents de la commune qui en feront la demande, soit une dépense de 330 €.



## ( Agriculture )

### DES MARAÎCHERS À RENCUREL

Quand Rencurel, St Martin et St Julien ont décidé de co-organiser la fête du Bleu 2019 c'était notamment avec l'objectif de mieux connaître et de mieux faire connaître les agriculteurs-trices de nos communes et la diversité de leurs pratiques et de leurs productions.

Et comme ils ne pourront peut-être pas être tous présents et disponibles le jour de la fête pour rencontrer les visiteurs il nous a semblé intéressant de les rencontrer dans les mois qui précèdent la fête, de les questionner sur leur métier et d'alimenter ainsi une rubrique régulière dans les publications communales.

Et qui sait, avec le Groupe patrimoine du Vercors, toute cette matière deviendra peut-être un jour prochain un livre sur l'agriculture de nos 3 communes, au passé, au présent et au futur.

Ajoutons que le n° spécial été 2019 de *L'Air du Temps* sera consacré... à l'agriculture. Il se peut donc que certaines questions obligent à se replonger dans tous les n° de l'année qui auront précédé...

Etienne CASSET et Carla PALOMINO, récemment installés à Rencurel, ouvrent le bal !



Etienne CASSET et Carla PALOMINO sont propriétaires, depuis septembre 2018, d'un bâtiment d'habitation, d'un bâtiment agricole et de 3 hectares de terres, « la ferme Sisampas\* », située à Cordet (ancienne propriété de Mme Alice COLLAVET).

A l'origine, en 2015, ils comptaient s'installer en Chartreuse. Mais, impossible là-bas de trouver au même endroit les terres et les bâtiments qui conviennent.

Ils se sont donc tournés vers le Vercors et ont très rapidement trouvé, à Cordet, ce qu'ils cherchaient : un bâtiment d'habitation suffisamment spacieux pour y loger la famille mais aussi y aménager 2 chambres d'hôtes, un bâtiment agricole qui se prête bien aux différentes fonctions liées au stockage, à la préparation et au conditionnement de la production maraîchère projetée et les 3 ha de terrains rêvés.

Un accord a été rapidement trouvé

avec Hervé Chabert, encore locataire des terres, pour qu'ils puissent labourer avant l'hiver des parcelles qui n'avaient plus été mises en culture depuis plus de 20 ans.

Il leur a fallu également assurer leur autonomie en eau nécessaire à l'arrosage pour pallier une éventuelle baisse de débit de la source, en créant une réserve de 100 m<sup>3</sup> alimentée par la

récupération des eaux pluviales du bâtiment agricole. Et puis mener à bien les travaux préalables à l'installation d'une chambre froide, mettre l'assainissement aux normes...

Ils espéraient monter, avant l'hiver, l'armature des six serres prévues sur les terres labourées mais le temps leur a manqué ; une seule est actuellement en place.



\* mot patois du Grésivaudan qui désigne le vent du Nord qui souffle si bien à Cordet

## DES MARAÎCHERS À RENCUREL



Pour tous les deux, l'idée d'une reconversion professionnelle s'est imposée. Le besoin, à la trentaine, de vivre au grand air, dans la nature, au rythme des saisons, dans un environnement préservé, le moment de donner corps à l'idée, depuis longtemps présente, de travailler la terre.

Leur choix s'est porté sur le maraîchage, un travail exigeant, mais des activités variées selon les rotations, les parcelles, les saisons.

Avant de s'installer, ils ont approfondi leur projet, développé leurs compétences en suivant des formations, au cours de stages chez des maraîchers et d'échanges d'expériences au sein d'un groupe d'agriculteurs bio.

Ce qui permet de valider les acquis pour l'obtention du BPREA (Brevet Professionnel pour la Responsabilité d'une Exploitation Agricole) parcours indispensable si l'on veut bénéficier des aides à l'installation et avoir accès à la certification.

Dès maintenant, ils préparent la mise en terre prévue pour la première se-

maine d'avril, en se procurant les plants et les graines qu'ils envisagent ensuite de produire eux-mêmes. Ils espèrent même commercialiser plants de légumes et de fleurs.

Actuellement, ils bouturent arbustes et petits fruits qui deviendront des haies accueillantes pour oiseaux et insectes et protégeront du vent du Nord.

Ils comptent réserver le tracteur à la préparation des sols et utiliser le cheval pour entretenir et fumer les sols. Et puis quelques moutons et des chèvres pour nettoyer les abords, un cochon et des poules.

En juin, tout ce qui a été labouré devrait être couvert : salades, oignons, roquette, épinards, radis, betteraves, carottes, mâche, poireaux, courgettes, choux, tomates... voir plantes aromatiques, médicinales et fleurs !

Ils aimeraient trouver d'autres parcelles pour produire les pommes de terre et les courges en quantité.

Quels débouchés pour leur production ? Leur table d'hôte, les marchés, les ma-

gasins bio, les restaurants, la restauration collective locale.

Proposer des paniers, voire un « drive » : on commande et en passant, on récupère sa commande.

S'entendre à plusieurs producteurs locaux pour approvisionner régulièrement les collectivités.

Et pourquoi pas, plus tard, un petit magasin ? Les projets ne manquent pas et ils évolueront en fonction de la demande et de l'accueil des usagers.

Ces nouveaux agriculteurs ont l'habitude du travail en commun avec des maraîchers dont ce n'est pas le premier métier, qui mettent à profit cette diversité de compétences pour enrichir leur expérience. Ils appartiennent à des réseaux associatifs, sont reliés grâce au numérique, se retrouvent pour construire du matériel adapté à leur besoin et partager leurs trouvailles.

Le travail de la terre réinventé ?

Merci à Etienne et Carla qui ont accepté « d'essayer les plâtres » pour la « première » de cette rubrique.

Monique Eymard

( Au jour le jour )

## FÊTE DU BLEU DU VERCORS 2019

Les ateliers de préparation de la fête continuent. Il n'est pas trop tard pour les rejoindre !

Pour suivre l'avancement du travail : [http://www.parc-du-vercors.fr/fr\\_FR/fete-du-bleu-4200.html](http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/fete-du-bleu-4200.html)



**Tous les mercredis  
à 20h**  
**Atelier décoration**  
St Julien-en-Vercors  
Salle des fêtes



**Jeudi  
17 janvier à 20h**  
**Atelier animation  
et diversité culturelle**  
St Martin-en-Vercors  
Salle du Conseil



**Vendredi  
18 janvier à 20h30**  
**Atelier animaux  
et diversité agricole**  
St Julien-en-Vercors  
Salle du Fouillet



**Jeudi  
31 janvier à 20h30**  
**Collectif RPI  
(restauration, parking,  
installation)**  
La Balme de Rencurel  
Salle du Coucourou

( Vie municipale )

### RÉSERVE INTÉGRALE DE CIEL ÉTOILÉ ?

Dans le cadre de son projet de Territoire à Energie Positive (TEPos), le Parc naturel régional du Vercors mène une action sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne dans la logique d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse. Ce projet a pour ambition de créer une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) s'appuyant sur la qualité de ciel déjà exceptionnelle de la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors.

Un premier travail de mesures sur le site et de modélisation, mené par le bureau d'étude DarkSkyLab, a permis de confirmer la faisabilité du projet. En effet, le ciel nocturne de la Réserve naturelle des Hauts plateaux et des communes environnantes est de très bonne qualité et répond aux exigences d'une RICE.

Pour concrétiser l'engagement des communes dans ce projet, le Parc a proposé aux communes la signature d'une charte en faveur d'un éclairage raisonné, avec des recommandations qui pourraient être prises en compte lors de futurs travaux.

Considérant que cette démarche était cohérente avec les actions engagées pour réduire les dépenses d'éclairage et lutter contre la pollution lumineuse (remplacement d'ampoules et de tubes néon par des panneaux LED dans les écoles et à la mairie, extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h...), lors de sa séance du 23 octobre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a mandaté le Maire pour signer le document.

( Dans le rétroviseur )

### CLUB DE LA DOULOUCHE : AG 2018

L'Assemblée Générale du Club la Doulouche a eu lieu le 14 Décembre 2018. Bernard Repellin ne souhaitant pas continuer à la présidence, le bureau fut entièrement reconstitué.

Président :	Michel Feugier
Vice Président :	Alain Vilmouth
Trésorière :	Rachel Faure
Secrétaire :	Henriette Mermet
Secrétaire adjointe :	Françoise Repellin
Président d'honneur :	Bernard Repellin

Le nouveau Président remercia Bernard Repellin pour tout le travail accompli pendant ces quatre années passées à la direction du Club, ainsi que Françoise son épouse et Josette Locatelli, très applaudis par l'assemblée.

Une collation fut servie par l'Auberge de la Bourne.

Tout ce petit monde s'est donné rendez-vous pour la galette des rois le 14 janvier 2019 à l'auberge de la Bourne.

Michel Feugier



( Au jour, le jour... )

## AGENDA Janvier - Février

# Les Coulmes

EN VERCORS

**Dimanche  
3 février**

de 10h à 12h30  
et de 13h30 à 16h

**Fête du nordique  
et de la raquette**

**Le Faz - Presles**

**Samedi  
9 février**

à partir de 18h30  
**Soirée musique  
traditionnelle**

**Le Faz - Presles**

Toutes les informations sur la station  
(contact, enneigement, plan des pistes,  
tarifs, animations, location...) :  
<http://www.rencurel-vercors.fr/1972-activites-d-hiver.htm>



Après 2 séances d'activités de pleine nature « hors neige » le Club nordique des Coulmes a pu chausser les skis le 12 janvier !



**Lundi  
14 janvier à 14h30**  
**Club de la Doulouche  
Galette des rois**

La Balme de Rencurel  
Chez Caroline



**Jeudi 7 février  
à 19h**  
Conseil communautaire  
**SMVIC**



**Lundi 28 janvier  
à 19h**  
Conseil municipal  
**Rencurel**

## C'EST À NOTER

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019,  
LA GESTION DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT CHANGE**

Pour tout renseignement vous devez désormais vous adresser au service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

**Accueil de VINAY**  
100, rue Paul Guerry – 38470 VINAY  
Tél : 04.76.38.61.48  
Mail : [regie.eau@eau.smvic.fr](mailto:regie.eau@eau.smvic.fr)

Ouverture du lundi au Vendredi,  
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Accueil de SAINT MARCELLIN**  
1 bis, rue Ampère  
38160 SAINT MARCELLIN  
Tél : 04.76.64.01.81  
Mail : [regie.eau@eau.smvic.fr](mailto:regie.eau@eau.smvic.fr)

Ouverture du lundi au Vendredi,  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

En cas de problème technique ou de panne, en dehors des horaires d'ouverture vous pouvez contacter le service d'astreinte 7 jours / 7 et 24 h / 24 au 04.76.36.94.01

## TAD Janvier à mars

**Renaud Callet vous emmène  
à St Marcellin**

**Jeudi 24 janvier**

**Jeudi 7 février**

**Jeudi 21 février**

**Jeudi 7 mars**

**Jeudi 21 mars**

Départ à 9h05 du village

Tarif aller-retour : 5 €

**N'oubliez pas de réserver au  
04 76 38 96 18**

## L'Air du Temps n°178

**Bulletin mensuel de Rencurel**  
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL  
Tel : 04 76 38 97 48  
Courriel : [rencurel.mairie@orange.fr](mailto:rencurel.mairie@orange.fr)

**Dépôt légal** : janvier 2019

**Directeur de la publication** : Michel Eymard

**Maquette et mise en page** :  
Michel Eymard

**Tirage en 180 ex.** : Vigny-Musset Repro  
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

**Ont contribué à ce numéro (textes et photos)** : Michel Eymard, Monique Eymard, Michel Feugier, Carla Palomino, Philippe Stref.

## ÉLABORER UN PROJET POUR L'AVENIR

C'est parti ! Le Parc va se doter d'une nouvelle charte, son projet de territoire. Un moment essentiel pour son avenir puisque c'est sur sa base que l'État décidera du renouvellement de son classement « Parc naturel régional ». C'est l'occasion pour les habitants du Vercors d'exprimer leurs attentes.



Le Parc naturel régional du Vercors compte aujourd'hui 54000 habitants et s'étend sur 84 communes. Il est né en 1970.



C'est ce projet que nous devons construire collectivement. **La concertation commence en ce moment et chacun est convié à y prendre part.**



Dans un Parc naturel régional (PNR) on recherche **l'équilibre** entre les activités humaines et la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources. C'est une ère habitée, préservée mais pas un sanctuaire.



Voici ce dont il sera question :

- La gestion des espaces naturels, des forêts,
- La protection de la biodiversité
- Le développement agricole
- L'urbanisme, l'architecture
- Gérer les mobilités, l'énergie
- Les ressources en eau et les rivières
- Le maintien des services publics, l'accès à la culture, au patrimoine, l'accès à la création
- Le développement économique et touristique
- Les transitions sociales, économiques et environnementales



**Pour avancer ensemble**, élus, socio-professionnels et habitants définissent **un projet établi pour 15 ans** et formalisé dans un document signé par les élus des communes ainsi que par l'Etat, les départements de l'Isère et de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que le Comité national de protection de la nature. **C'est la charte !**



Nos échanges auront comme fil rouge l'intention de **vivre durablement en Vercors**.



La charte en cours depuis 2008 s'achèvera en 2023. **Un nouveau projet** doit donc émerger.

La révision de la charte est donc une belle occasion pour chacun d'exprimer ses attentes et de mettre ses idées en commun pour **construire ensemble le Parc de demain**.

Les illustrations de cette page sont issues d'un film d'animation réalisé par le Parc du Vercors. Pour visionner ce film :



<https://www.youtube.com/watch?v=CqhW7ADFJNE&feature=youtu.be>

Pour participer à l'évaluation de la charte en cours et/ou à la construction du nouveau projet, vous pouvez transmettre vos remarques, questions, idées, propositions à la mairie par courrier, par courriel - [recnurel.mairie@orange.fr](mailto:recnurel.mairie@orange.fr) - pour publication ou non dans *L'Air du Temps*, selon votre choix. Vous pouvez aussi rencontrer les délégués de la commune (Michel Eymard et Hélène Luczyszyn).

Le Parc met aussi à disposition des outils pour s'informer et participer. C'est sur : [http://www.parc-du-vercors.fr/fr\\_FR/revision-de-la-charte-du-parc-4199.html](http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/revision-de-la-charte-du-parc-4199.html)

Affaire à suivre dans AdT...

